



Pascal Hauteclair

Le Réseau Nature ou quand la nature s'invite chez vous !



Agriculteurs, entreprises, particuliers... nous avons tous notre rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité. Un verger, un bord de route, un jardin voire une simple façade... autant d'éléments qui peuvent contribuer à la richesse de notre nature.
Illustration: RN 2

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES RIVIÈRES !

Avec une superficie totale représentant à peine un demi pour cent du territoire wallon et bruxellois, les réserves naturelles sont insuffisantes pour protéger la biodiversité. La nature c'est avant toute chose la "nature ordinaire", celle de nos campagnes, de nos forêts et de nos villes ! Devons-nous attendre que nos espèces communes soient en voie d'extinction pour les sauver? Si chaque citoyen amoureux de la nature mettait en place sa propre "petite réserve naturelle" en respectant les grands principes de protection décrits dans la charte du Réseau Nature, imaginez l'impact fantastique de ces actions sur la nature et la biodiversité.

LE RÉSEAU NATURE, C'EST QUOI ?

C'est un grand projet qui touche les régions wallonne et bruxelloise ayant pour but de créer un réseau de sites "Nature Admise" dont la valeur et l'intérêt biologique sont reconnus par l'octroi d'un label.

À QUOI S'ENGAGE NATAGORA ?

Avec le Réseau Nature, Natagora se donne comme mission d'aider tous ceux qui le désirent à laisser une place à la nature dans leurs terrains.

Natagora s'engage, dans les conditions décrites plus loin, à encadrer, soutenir ceux et celles qui désirent accorder une place à la "vraie" nature dans leur terrain. Natagora fournira en plus via son site les fiches et autres cahiers de gestion nécessaires à la mise en place de cette action. (www.reseau-nature.be)

Natagora pourra, si les conditions sont remplies, vous octroyer un label Réseau Nature qui officialisera votre appartenance au réseau Nature.

1. Le site Internet (www.reseau-nature.be)



est l'outil central de communication du projet. Il vous permettra de télécharger des documents (fiches de gestion, charte...), de vous tenir au courant des nouveautés développées dans le Réseau Nature (forum...).

- 2. Les fiches de gestion** sont des documents qui expliquent milieu par milieu les pratiques de gestion à mettre en œuvre sur vos terrains pour favoriser la biodiversité.
- 3. La charte Réseau Nature** officialisera l'inscription de votre terrain dans le Réseau Nature. Elle comprend un dossier de candidature et une convention à signer.
- 4. Le label Réseau Nature** permet de visualiser votre adhésion au Réseau Nature.

À QUOI VOUS ENGAGEZ-VOUS?

Emballés par l'idée et la démarche? Il vous faudra cependant respecter quelques conditions:

- 1. Signer la charte Réseau Nature** téléchargeable sur www.reseau-nature.be.
- 2. Appliquer les cinq mesures de gestion obligatoires** communes à tous pendant une durée de trois ans.:
 - ne pas développer d'activités entraînant la disparition des milieux naturels
 - empêcher l'extension des espèces exotiques
 - privilégier les plantes indigènes
 - respecter la spontanéité de la vie sauvage
 - renoncer aux pesticides chimiques
- 3. Placement du label Réseau Nature** de manière visible pour le public.
- 4. Acceptation d'un suivi** qui permettra de vérifier l'application des mesures.

DES EXPERTISES POUR UN SUIVI PERSONNALISÉ

Si vous le souhaitez, vous pourrez faire appel à l'expertise sur place de Natagora comprenant une visite de terrain et la rédaction d'un plan de gestion personnalisé. Ces prestations seront facturées à 45€/h pour les membres et 55€/h + frais de déplacements de 0,4€/km.

Voilà, la balle est dans votre camp Il ne vous reste plus qu'à télécharger le dossier de candidature ainsi que la charte d'engagement pour faire partie de "l'armée verte" que bon nombre a déjà rejointe...

Pascal Hauteclair



Pour en savoir plus, surfez sur: www.reseau-nature.be